



CentraleSupélec Alumni

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



CentraleSupelec Alumni

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association CentraleSupelec Alumni,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CentraleSupelec Alumni relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Tracq-Sengeissen', with a long, sweeping horizontal line extending to the right.

Isabelle Tracq-Sengeissen



CENTRALESUPÉLEC ALUMNI

CENTRALESUPELEC ALUMNI

8 rue Jean Goujon

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS 2021

CENTRALESUPELEC ALUMNI

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE	7
COMPTE DE RESULTAT VENTILE ASSOCIATION/GROUPES ET PROMOTIONS	18

CENTRALESUPELEC ALUMNI

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en euros)	Exercice clos le 31/12/2021			Exercice clos le 31/12/2020
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
- logiciels	155 992	124 028	31 964	46 119
- immobilisations incorporelles en-cours	9 333		9 333	-
Immobilisations corporelles				
- Terrains	164 645	-	164 645	238 645
- Constructions	914 361	305 462	608 899	730 043
- Autres immobilisations corporelles	469 480	437 725	31 755	25 713
Immobilisations financières				
- Autres participations	961 183	5 000	956 183	955 703
- Créances rattachées à des participations	5 000	5 000	-	-
- Autres titres immobilisés	363 169	-	363 169	363 509
- Prêts	39 767	29 200	10 567	16 317
-Autres immobilisations financières	542		542	542
TOTAL 1	3 083 472	906 415	2 177 057	2 376 592
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
- Marchandises	43 127	43 028	99	99
Avances et acomptes versés sur commandes	24 969		24 969	-
Créances				
- Clients	41 122	1 860	39 262	31 432
- Autres créances	327 054	-	327 054	76 441
Disponibilités				
- Valeurs mobilières de placement	-		-	-
- Disponibilités	2 076 795		2 076 795	2 260 247
Charges constatées d'avance	59 519		59 519	45 599
TOTAL 2	2 572 586	44 888	2 527 698	2 413 818
TOTAL ACTIF 1+2	5 656 058	951 303	4 704 755	4 790 409

CENTRALESUPELEC ALUMNI

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en euros)	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Fonds propres associatifs		
- Fonds associatif sans droit de reprise	3 286 251	3 286 251
- Réserves	372 667	399 536
- Report à nouveau	18 842	129 138
- Résultat net	136 153	(137 164)
TOTAL 1	3 813 913	3 677 760
Provisions pour risques et charges	79 672	105 777
TOTAL 2	79 672	105 777
Fonds dédiés		
- Sur autres ressources	11 200	11 200
TOTAL 3	11 200	11 200
Dettes		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	128 447	150 000
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 969	304 343
- Dettes fiscales et sociales	228 941	207 436
- Autres dettes	43 735	42 713
Produits constatés d'avance	255 878	291 181
TOTAL 4	799 970	995 672
TOTAL PASSIF 1+2+3+4	4 704 755	4 790 409

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	2021	2020
- Production vendue de biens	244 845	203 445
- Production vendue de services	220 932	126 882
Chiffres d'affaires net	465 777	330 327
- Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	30 685	21 897
- Cotisations	1 106 339	1 052 604
- Autres produits	34 368	37 924
- Subventions d'exploitation	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 637 169	1 442 752
- Achats de marchandises	-	-
- Variation de stocks	-	-
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
- Autres achats et charges externes	776 037	792 234
- Impôts, taxes et versements assimilés	61 308	84 922
- Salaires et traitements	583 869	654 835
- Charges sociales	260 704	302 868
- Dotations aux amortissements	59 571	79 063
- Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-	8 000
- Autres charges	60 430	44 619
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 801 919	1 966 542
RESULTAT D'EXPLOITATION	(164 750)	(523 790)
Perte supportée ou bénéfice transféré		
- Produits financiers de participation	157 150	408 694
- Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances d'actif	2 833	2 686
- Autres intérêts et produits assimilés	1 149	1 428
- Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	161 132	412 808
- Dotations financières aux amortissements et provisions	-	8 200
- Autres charges financières	317	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	317	8 200
RESULTAT FINANCIER	160 815	404 608
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(3 935)	(119 182)

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT (en euros) - Suite	2021	2020
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	494	2 491
- Produits exceptionnels sur opérations en capital	305 067	
- Reprises sur provisions et transferts de charges	10 305	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	315 866	2 491
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300	5 560
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	175 478	20
- Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	14 893
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	175 778	20 473
RESULTAT EXCEPTIONNEL	140 088	(17 982)
- Impôt sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	2 114 167	1 858 051
TOTAL DES CHARGES	1 978 014	1 995 215
EXCEDENT OU (DEFICIT)	136 153	(137 164)

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	180 000	180 000
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	180 000	180 000
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	180 000	180 000
TOTAL	180 000	180 000

CENTRALESUPELEC ALUMNI

ANNEXE

PREAMBULE

L'association CentraleSupélec Alumni a pour but d'établir entre tous les diplômés de l'Ecole CentraleSupélec, de l'Ecole Centrale de Paris et de l'Ecole Supérieure d'Electricité, des relations amicales, de solidarité et d'entraide.

Elle assure tant en France qu'à l'étranger la défense des titres et des diplômes délivrés par ces écoles, ainsi que la promotion des études scientifiques et du métier d'ingénieur.

Elle crée également des relations fortes et de proximité entre les diplômés et les élèves de l'Ecole CentraleSupélec.

Elle représente l'ensemble de ses Membres et défend leurs intérêts communs. Elle les accompagne tout au long de leur parcours professionnel et personnel, et leur facilite l'accès à l'emploi.

Elle contribue au rayonnement de la communauté CentraleSupélec au travers de tous ses groupements et de tous ses membres.

Les moyens d'action de CentraleSupélec Alumni, sont :

- la tenue et la mise à jour du fichier des diplômés de l'Ecole CentraleSupélec, de l'Ecole Centrale et de l'Ecole Supérieure d'Electricité, ainsi que la diffusion de l'annuaire des diplômés.
- la réalisation d'études, la publication de revues et d'ouvrages scientifiques et sociétaux,
- la participation à des conférences, congrès et rencontres en tous genres, ou leur organisation,
- l'entraide envers les élèves ou les diplômés, conjoints et ascendants par l'attribution d'aides ou de prêts ,
- l'aide et conseils en matière de carrières et d'emplois,
- l'attribution de prix et de bourses,
- la constitution de promotions et groupements internationaux, régionaux et professionnels,
- le dépôt et la protection de toutes les marques nécessaires à son développement.

L'Association est à but non lucratif, les principales actions qu'elle mène sont réalisées bénévolement par ses Membres.

1.- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les produits financiers ont baissé de 60% par rapport à 2020 (161K€ en 2021 contre 413K€ en 2020), en raison de la baisse des dividendes versés par la filiale Maison des Centraliens.

Le résultat exceptionnel d'un montant de 140K€ (contre -18K€ en 2020) est lié à la vente le 30 décembre 2021 d'un bien immobilier (studio) qui avait été légué à l'Association en 2017.

2.- REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. CADRE COMPTABLE DE REFERENCE

Les comptes de l'Association sont établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Il n'est intervenu aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

2.2. DUREE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de 12 mois.

2.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ACTIF

2.3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent notamment les dépenses afférentes au site internet de l'association.

Les amortissements sont calculés linéairement sur 3 ou 5 ans.

2.3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation estimée.

Les principales durées retenues en fonction de la nature des immobilisations concernées sont :

- Constructions :	30 ans
- Aménagements, agencements et installations :	10 ans
- Travaux de rénovation des salons :	10 ans
- Mobilier et matériel de bureau, informatique et audiovisuel	3 à 5 ans

2.3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition.

Les titres de participations sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité. Si celle-ci est inférieure à celle à laquelle les titres sont enregistrés à l'actif, une provision pour dépréciation est constatée. Conformément à ses statuts, l'Association CentraleSupélec Alumni est amenée à consentir des prêts dits d'honneur à certains anciens élèves. Une provision pour dépréciation est constatée sur les prêts dont le recouvrement s'avère compromis.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

2.3.4. STOCKS DE MARCHANDISES

Les stocks, qui concernent des articles destinés à la vente, sont valorisés selon la méthode du premier entré/premier sorti (FIFO). Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles présentant une perte de valeur avérée par rapport à leur valeur de réalisation.

2.3.5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'existe un risque de non-recouvrement des créances.

2.3.6. DISPONIBILITES : TRESORERIE

La trésorerie, constituée des comptes bancaires, est enregistrée à sa valeur nominale. Outre les disponibilités propres de l'Association, elle comprend les disponibilités placées sous forme de compte sur livret revenant aux groupements et aux promotions disposant de leurs propres comptes bancaires.

2.3.7. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste enregistre la part des charges rattachables à l'exercice suivant.

2.4. REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN PASSIF

2.4.1. FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs comprennent notamment les fonds propres qui s'entendent sans droit de reprise. Ils sont composés du :

- fonds de dotation qui garantit la solvabilité de l'Association à l'égard des tiers ;
- fonds de fondation et de secours qui contribue à apporter les ressources nécessaires aux entraides allouées par l'Association ;
- fonds de réserve constitué des autres ressources de l'Association qui concourent à l'équilibre de son fonctionnement et de ses activités.

Les donations et les legs avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition.

2.4.2. FONDS DEDIES

Les fonds dédiés de 11 200 € proviennent de la fusion avec l'association des Supélec au 1^{er} janvier 2020.

2.4.3. FISCALITE

Au regard de la TVA, l'Association a un statut d'assujetti partiel qui conduit à appliquer un coefficient de déduction partiel sur la TVA grevant les charges et les investissements.

En matière d'impôt sur les sociétés, l'Association a identifié un secteur d'activité dit lucratif taxable à cet impôt.

2.4.4. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits perçus en 2021 relatifs à 2022 sont enregistrés en produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice. Il s'agit des cotisations et des dons versés avec la cotisation ainsi que les abonnements à la revue.

Ils comprennent également les produits liés aux activités des groupes et promotions prévues pour 2022.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.- AUTRES DONNEES CHIFFREES

3.1. IMMOBILISATIONS BRUTES (en euros)

	31/12/2020	VARIATIONS DE L'EXERCICE			31/12/2021
	IMMOBILISATIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS OU AUGMENTATION	CESSIONS ET MISES AU REBUT OU DIMINUTION	VIREMENT DE POSTE A POSTE	IMMOBILISATIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	249 811	-	93 819	-	155 992
Immobilisations incorporelles en cours	-	9 333	-	-	9 333
<i>Sous-total (I)</i>	<i>249 811</i>	<i>9 333</i>	<i>93 819</i>	<i>-</i>	<i>165 325</i>
Immobilisations corporelles					
Terrains	238 645		74 000		164 645
Constructions	1 025 361		111 000		914 361
Installations, agencements	172 678	-	1 407		171 271
Matériel de bureau et informatique	170 864	21 488			192 352
Mobilier de bureau	105 857				105 857
Immobilisations en cours	-				-
<i>Sous-total (II)</i>	<i>1 713 405</i>	<i>21 488</i>	<i>186 407</i>	<i>-</i>	<i>1 548 486</i>
Immobilisations financières					-
Participations et créances rattachées	965 703	480			966 183
Autres titres immobilisés	363 509	701	1 041		363 169
Prêts et autres immobilisations financières	46 058	5 000	10 750		40 308
<i>Sous-total (III)</i>	<i>1 375 270</i>	<i>6 181</i>	<i>11 791</i>	<i>-</i>	<i>1 369 660</i>
TOTAL (I)+(II)+(III)	3 338 486	37 002	292 017	-	3 083 471

Les immobilisations financières concernent notamment les participations détenues par l'association CentraleSupélec Alumni à savoir (en euros) :

- La Maison des Centraliens SA	906.698
- CentraleSupélec Exed	49.470
- Manageurs SARL	5.000
- Maison des Elèves de l'Ecole des Arts et Manufactures	15
Participations	961.183

Les titres de Manageurs SARL, à savoir 5.000 €, ainsi que la créance rattachée à cette participation, à savoir 5.000 €, sont dépréciés en totalité, soit 10.000 € au total.

Les prêts et les autres immobilisations financières bruts sont notamment composés des prêts d'honneur pour 34.200 €. Leur échéance est généralement à plus d'un an. Les prêts et entraides présentant un risque de non-récupération sont dépréciés. Au 31 décembre 2021, cette dépréciation s'élève à 29.200 €.

Les « autres titres immobilisés » comprennent des titres de SCPI pour 63.667 € et un placement en contrat de capitalisation (298.800 €) souscrit par l'Association en 2017 pour une durée initiale de 9 ans.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.2. AMORTISSEMENTS (en euros)

	31/12/2020	VARIATIONS DE L'EXERCICE		31/12/2021
	AMORTISSEMENTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS	AMORTISSEMENTS SUR ELEMENTS SORTIS	AMORTISSEMENTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
<i>Immobilisations incorporelles (I)</i>	196 673	15 914	88 559	124 028
Immobilisations corporelles				
- Terrain	-	-		-
- Constructions	295 318	25 908	15 764	305 462
- Installations et agencements	168 169	719	426	168 462
- Matériel de bureau et informatique	146 847	15 315		162 162
- Mobilier	100 795	1 717		102 512
<i>Sous-total (II)</i>	711 129	43 659	16 190	738 598
TOTAL (I) + (II)	907 802	59 573	104 749	862 626

3.3. STOCKS DE MARCHANDISES

Ils concernent principalement des livres et des articles (cravates, tee-shirts, sacs, etc.) destinés à la vente. Ils donnent lieu, le cas échéant, à dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.4. AUTRES CREANCES (VALEUR NETTE)

	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs débiteurs		2 871
Fournisseurs avoirs à recevoir		54 303
Divers personnel	11 590	5 011
Impôts sur bénéfiques		
Taxe sur les salaires	3 757	
TVA déductible	7 495	12 547
Crédit de TVA		
TVA à régulariser		
Produits à recevoir		
Autres créances	304 212	1 708
TOTAL	327 054	76 440

Toutes les autres créances ont une échéance à un an au plus.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.5. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	31/12/2020	VARIATIONS DE L'EXERCICE		31/12/2021
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	PROVISIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Autres participations (I)	5 000			5 000
Créances rattachées à des participations (II)	5 000			5 000
Prêts (III)	29 200	-		29 200
Immobilisations incorporelles	7 018	-	7 018	-
Immobilisations corporelles	7 875	-	3 287	4 588
Stocks	43 028			43 028
Clients	1 960	-	100	1 860
Autres créances	-			-
<i>Sous-total (IV)</i>	59 881	-	10 405	49 476
Provisions retraite	73 545	-	26 105	47 440
Provisions pour risques et charges (V)	32 232	-	-	32 232
TOTAL (I) + (II)	204 858	0	36 510	168 348
Dotations et reprises d'exploitation		-	26 205	
Dotations et reprises financières		-	-	
Dotations et reprises exceptionnelles		-	10 305	

3.6. ANALYSE DE LA VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

	31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Changement de méthode	Résultat N	31/12/2021
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 286 251				3 286 251
Réserves	372 668				372 668
Réserve spéciale de fusion	26 868	(26 868)			
Report à nouveau	184 022	(165 180)			18 842
Résultat SUPELEC en attente d'affectation	(54 884)	54 884			
Résultat net	(137 164)	137 164		136 153	136 153
TOTAL	3 677 761	0	-	136 153	3 813 914

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.7. DETTES INSCRITES AU BILAN

	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Clients créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 969	304 343
Personnel	119 640	54 921
Organismes sociaux	89 460	101 224
Autres impôts (taxe sur les salaires)		10 761
TVA collectée-à décaisser	8 207	19 385
Divers TVA	2 501	2 896
Autres impôts et taxes assises sur les salaires	9 133	18 249
Autres dettes	43 735	42 713
TOTAL	415 645	554 492

L'ensemble des dettes à une échéance à un an au plus.

3.8. ENTREPRISES LIEES

Les relations avec les entreprises liées à l'Association pour l'exercice 2021 sont décrites dans le tableau suivant :

Créances	Compte courant Managers	5 000
	Client Centrale Recherche	-
	Client Managers	-
	Client MAISON DES CENTRALIENS	-
	Total	5 000

Dettes	Fournisseur MAISON DES CENTRALIENS	7 974
---------------	------------------------------------	--------------

Charges	CENTRALE RECHERCHE	-
	MANAGEURS	-
	MAISON DES CENTRALIENS	175 480
	Total	175 480

Produits	CENTRALE RECHERCHE	3 000
	MANAGEURS	-
	MAISON DES CENTRALIENS	60 000
	Total	63 000

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.9. ANALYSE DES CHARGES A PAYER

Les charges à payer enregistrées parmi les dettes au passif du bilan concernent des factures fournisseurs non parvenues pour 64.735 €, des charges de personnel pour 157.033 € (provision pour départ, congés payés, primes et les charges sociales y afférentes) ainsi que les charges fiscales (formation professionnelle continue et taxe apprentissage) pour 5.830 €.

3.10. ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation se rapportant à l'exercice suivant pour 59.519 €.

Les produits constatés d'avance qui au 31 décembre 2021 s'élèvent à 255.878 € couvrent, entre autres, les cotisations, les dons et les abonnements encaissés avant la clôture de l'exercice mais qui concernent l'exercice suivant.

3.11. EFFECTIF, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

- L'effectif salarié moyen a été de 9 personnes, réparti en 5 cadres et 4 employés ou agents de maîtrise.

- Au 31 décembre 2021, les indemnités de fin de carrière ont été évaluées à 47.440 €. Les principales hypothèses retenues pour déterminer cet engagement sont :

-taux d'actualisation : 0.98 %

-taux de revalorisation des salaires estimé à 2% par an,

-charges sociales patronales : taux de 45% dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite,

-droits conventionnels : Ingénieurs et cadres de la métallurgie,

-turnover : faible,

-départ à l'initiative du salarié : 100%.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.12. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	2021	2020
Régie publicitaire	136 467	103 300
Abonnements revue CSA	107 500	96 132
Autres	878	4 013
<i>Sous total</i>	244 845	203 445
Ventes de services (1)	220 932	126 882
TOTAL	465 777	330 327

(1) dont produits liés aux activités des groupes et promotions en 2021 pour 144.167 € (35.398 € en 2020).

3.13. COTISATIONS

Les cotisations 2021 s'élèvent à 1.106.339 € contre 1.052.604 € en 2020.

3.14. CONTRIBUTION DES COMPOSANTES AUX CHARGES D'EXPLOITATION

La part des charges d'exploitation provenant des activités des groupes et promotions s'est élevée en 2021 à 93.110 €.

3.15. RESULTAT FINANCIER

Il provient essentiellement du dividende distribué en 2020 par la MAISON DES CENTRALIENS pour un montant de 157.150 €.

3.16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2021, il correspond essentiellement au résultat de la vente d'un bien immobilier légué en 2017.

3.17. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.18. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en euros	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
1. Filiales détenues à + 50%											
Maison des Centraliens SA	305 848	13 839 483	82%	906 698	906 698			2 106 601	1 250 790	157 150	
2. Participations détenues entre 10 et 50%											
Centrale Recherche SA (*)	350 000	3 198 814	32%	49 470	49 470			5 536 937	(1 048 882)	-	
Managers SARL (*)	25 000	(5 320)	20%	5 000	-	5 000		119 300	(376)	-	
3. Renseignements sur les autres titres											
Maison des Elèves de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures (*)				15	15			113 318			

(*) il s'agit des données 2020 qui sont les dernières informations disponibles et approuvées à ce jour

4.- EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Aucun événement, postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes ou sur l'information donnée dans l'annexe, n'est intervenu depuis le 31 décembre 2021.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT VENTILE ASSOCIATION/GROUPES ET PROMOTIONS

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31/12/2021			2020
	CSA hors groupes et promotions	Groupes et promotions	GLOBAL	GLOBAL
- Production vendue de biens	244 845	-	244 845	203 445
- Production vendue de services	76 765	144 167	220 932	126 882
Chiffres d'affaires net	321 610	144 167	465 777	330 327
- Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	30 685		30 685	21 897
- Cotisations	1 106 339		1 106 339	1 052 604
- Autres produits	34 368		34 368	37 924
- Subvention d'exploitation	-		-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 493 002	144 167	1 637 169	1 442 752
- Achats de marchandises				
- Variation de stocks			-	-
- Achats de matières premières et autres approvisionnements				
- Autres achats et charges externes	684 246	91 791	776 037	792 234
- Impôts, taxes et versements assimilés	61 308		61 308	84 922
- Salaires et traitements	583 869		583 869	654 835
- Charges sociales	260 704		260 704	302 868
- Dotations aux amortissements	59 571		59 571	79 063
- Dotations aux provisions sur actif circulant	-		-	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-		-	8 000
- Autres charges	59 111	1 319	60 430	44 619
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 708 809	93 110	1 801 919	1 966 542
RESULTAT D'EXPLOITATION	(215 807)	51 057	(164 750)	(523 790)
Perte supportée ou bénéfice transféré				
- Produits financiers de participation	157 150		157 150	408 694
- Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances d'actif	2 833		2 833	2 686
- Autres intérêts et produits assimilés	1 149		1 149	1 428
- Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	161 132	-	161 132	412 808
- Dotations financières aux amortissements et provisions	-		-	8 200
- Autres charges financières	317		317	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	317	-	317	8 200
RESULTAT FINANCIER	160 815	-	160 815	404 608
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(54 992)	51 057	(3 935)	(119 182)

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT (en euros) - SUITE	Exercice clos le 31/12/2021			2020
	CSA hors groupes et promotions	Groupes et promotions	GLOBAL	GLOBAL
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	494		494	2 491
- Produits exceptionnels sur opérations en capital	305 067		305 067	
- Reprises sur provisions et transferts de charges	10 305		10 305	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	315 866	-	315 866	2 491
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300	-	300	5 560
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	175 478		175 478	20
- Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-		-	14 893
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	175 778	-	175 778	20 473
RESULTAT EXCEPTIONNEL	140 088	-	140 088	(17 982)
- Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	1 970 000	144 167	2 114 167	1 858 051
TOTAL DES CHARGES	1 884 904	93 110	1 978 014	1 995 215
EXCEDENT OU (DEFICIT)	85 096	51 057	136 153	(137 164)



CentraleSupélec Alumni

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG Audit



CentraleSupelec Alumni

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'association CentraleSupelec Alumni,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

► Avec l'association Ingénieurs et Scientifiques de France (I.E.S.F.)

Personnes concernées

M^{me} Corine Dubruel, administrateur de l'association I.E.S.F. et présidente de votre association.

M. Frédéric Mischeletti, administrateur de l'association I.E.S.F. et administrateur de votre association.

Nature et objet

Votre association est membre de l'association Ingénieurs et Scientifiques de France. En tant que membre, votre association verse à l'I.E.S.F. une cotisation annuelle.



Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre association a versé et comptabilisé en charges une cotisation de € 26 000.

Paris-La Défense, le 18 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Tracq-Sengeissen', written over a faint, larger signature.

Isabelle Tracq-Sengeissen